**BONNES PRATIQUES POUR ESTIMER LE POTENTIEL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES**

La démonstration devrait mener aux estimations suivantes :

* Quantité d’émissions de GES pouvant être réduites ou évitées, en tonnes de CO2e/an au Québec; et
* Coût de mise en œuvre de la solution par tonne de CO2e réduite ou évitée au Québec.

Pour quantifier le potentiel de réduction des émissions de GES de la solution, deux situations hypothétiques doivent être décrites :

1. La première situation est le **scénario de référence**, qui présente une estimation du portrait annuel des émissions de GES sur 10 ans si le projet de recherche **n’avait pas lieu** et donc que la solution n’était pas utilisée, adoptée ou achetée par les milieux preneurs.
2. La deuxième est le **projet d’adoption**, où le portrait annuel des émissions de GES sur 10 ans est estimé\* en fonction de l’adoption ou de l’utilisation progressive de la solution par les milieux preneurs.

Ainsi, le **projet d’adoption** débute normalement après la fin du projet de recherche. L’**estimation de la quantité d’émission de GES pouvant être réduites ou évitées** provient de la différence entre les émissions du **scénario de référence** et les émissions du **projet d’adoption**.

Bien que les démonstrations puissent présenter un niveau élevé d’incertitude et être fondées sur plusieurs hypothèses, les explications menant aux estimations doivent être crédibles et présenter l’information requise pour évaluer la pertinence du projet à contribuer à réduire les émissions de GES. De plus, les hypothèses doivent prendre en compte la faisabilité économique, ainsi que l’acceptabilité politique et sociale des solutions proposées.

Finalement, les principes de la norme ISO 14064-2 peuvent être consultés afin d’améliorer la qualité de la démonstration du potentiel de réduction des émissions de GES : **la pertinence**, **la complétude**, **la cohérence**, **l’exactitude**, **la transparence** et **la prudence** (Cf. les définitions des termes en gras figurent dans l’annexe D du guide).

**DÉFINITIONS**

**Cohérence**

La démonstration devrait suivre les mêmes principes, les mêmes hypothèses et les mêmes critères afin de permettre une comparaison adéquate entre les émissions de GES du scénario de référence et celles du projet d’adoption.

**Exactitude**

La démonstration devrait se baser sur des données exactes, à jour et issues de sources fiables.

**Estimation anticipée de la quantité d’émissions de GES pouvant être réduites ou évitées, en tonnes de CO2e/an au Québec**

Différence entre les émissions du scénario de référence et les émissions de GES du projet d’adoption.

**Estimation anticipée du coût par tonne de CO2e réduite ou évitée au Québec**

Rapport entre le coût d’adoption de la solution et les tonnes de CO2e réduites ou évitées au Québec pendant la durée de vie de la solution.

**Gaz à effet de serre (GES)**

Gaz ayant un potentiel de réchauffement planétaire. Le potentiel de réchauffement planétaire est, quant à lui, une mesure permettant d’examiner la capacité de chaque gaz à effet de serre à piéger la chaleur dans l’atmosphère, par rapport au dioxyde de carbone (CO2).

**Pertinence**

Les sources, les puits et les réservoirs de GES pertinents à la démonstration devraient être sélectionnés adéquatement.

**Prudence**

Lorsque des données ou renseignements moins précis sont utilisés, la démonstration devrait être effectuée de sorte à ne pas en arriver à la quantité la plus élevée possible de réduction des émissions de GES.

**Puits de GES**

Tout processus, activité ou mécanisme qui élimine de l’atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol, ou le précurseur d’un gaz à effet de serre ou d’un aérosol.

**Réservoirs de GES**

Composant du système climatique, autre que l’atmosphère, capable de stocker, d’accumuler ou d’émettre une substance préoccupante (par exemple : du carbone, un gaz à effet de serre ou un précurseur. Les océans, les sols et les forêts sont des exemples de réservoirs de carbone.)

**Scénario de référence**

Portrait annuel des émissions de GES sur 10 ans si la solution n’était pas achetée, adoptée ou utilisée par les milieux preneurs.

**Solution**

Technologie ou pratique nouvelle ou améliorée dont l’adoption, l’utilisation ou la mise en œuvre entraine une réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux solutions existantes et prévues.

**Sources de GES**

Unité physique ou processus rejetant un GES dans l’atmosphère.

**Transparence**

La démonstration devrait inclure les références aux données utilisées